

COMMUNE DE CHELLES (OISE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

A N N E X E S S A N I T A I R E S

- RESEAU EAU POTABLE
- SCHEMA D'ASSAINISSEMENT
- GESTION DES EAUX PLUVIALES/ FOSSES
EAUX PLUVIALES

8

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

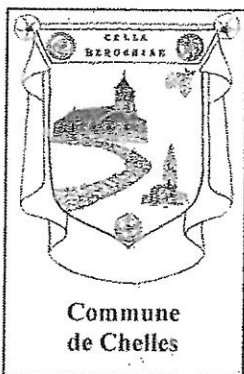
Prescrit le : 27 mars 2009

Arrêté le: 4 mai 2012

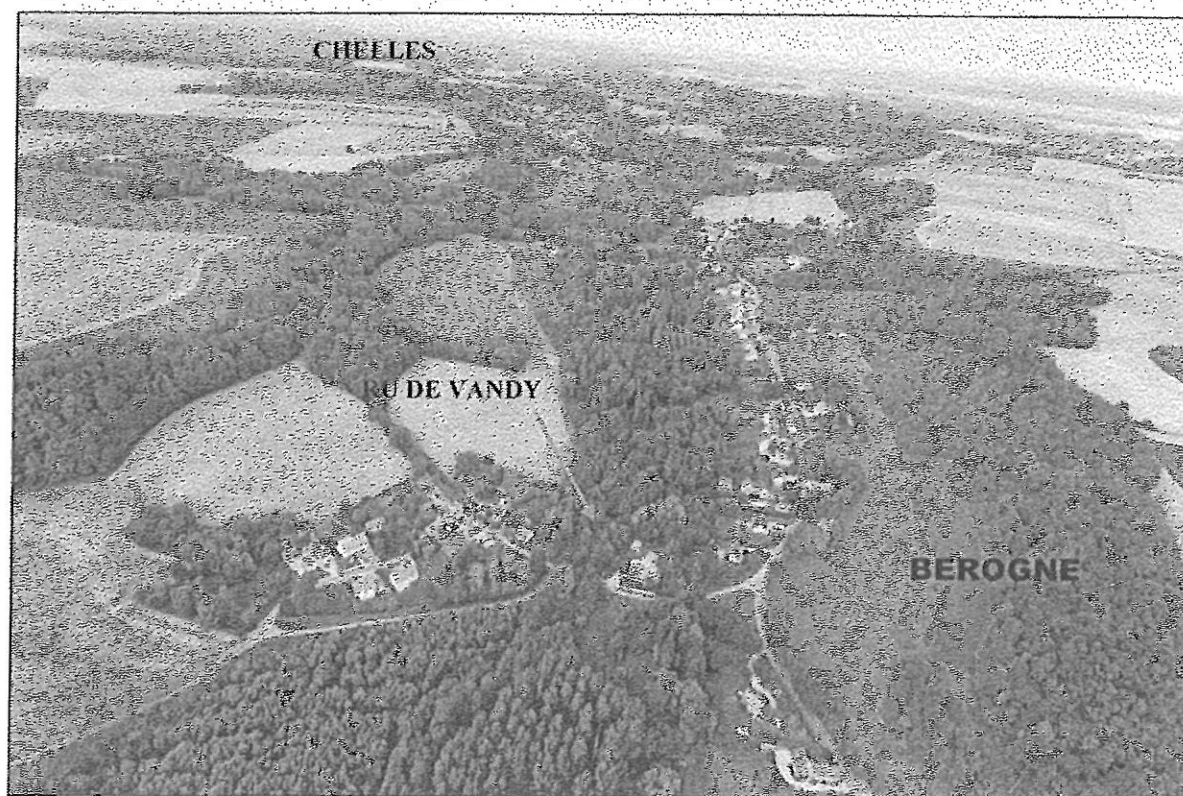
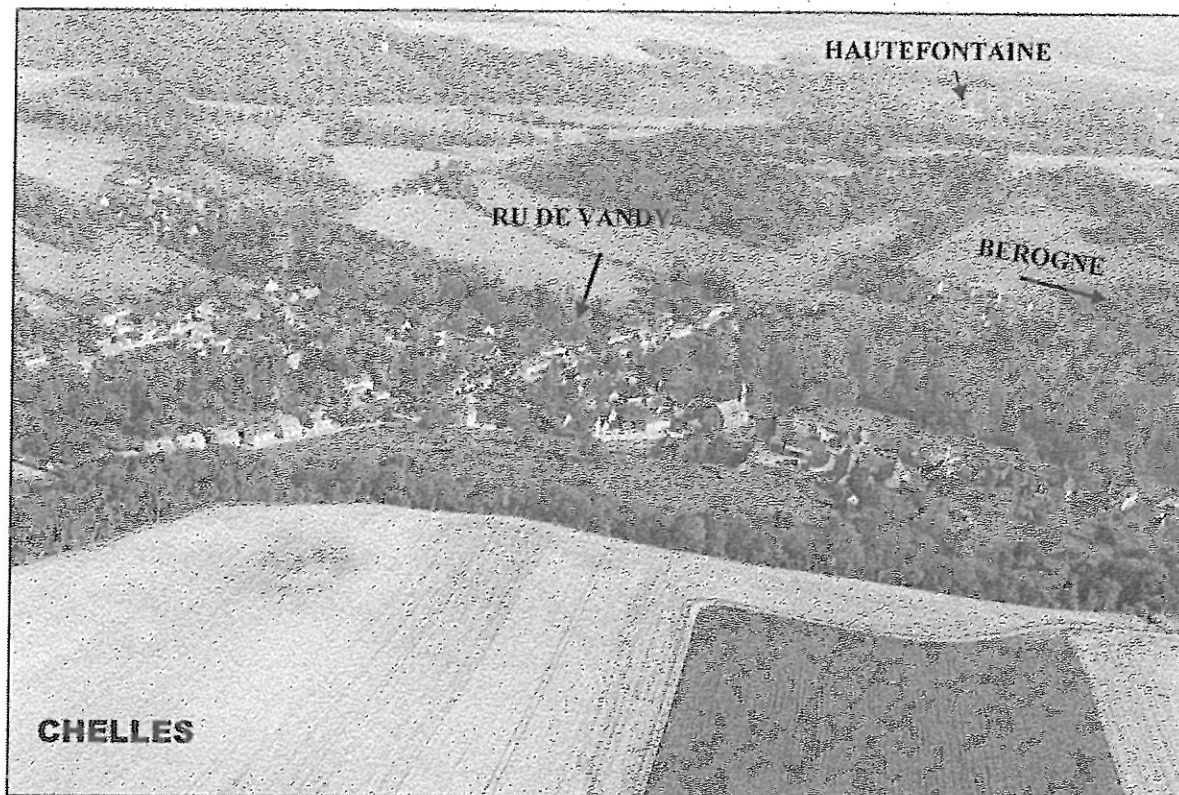
Approuvé le: 22 mars 2013

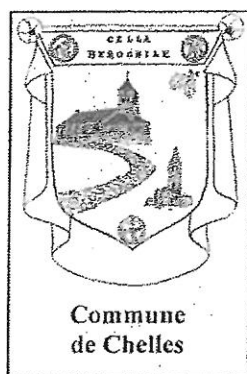
*Bureau
d'études*

*S.A.R.L. d'architecture "Aménager le territoire"
15, rue des Veneurs- 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52 - Fax 03 44 86 88 37*



CHELLES : GESTION DES EAUX PLUVIALES





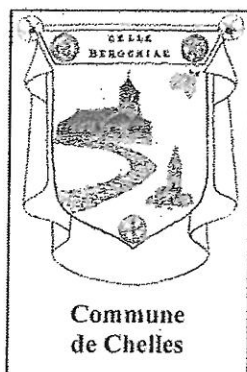
GESTION DES EAUX PLUVIALES

SOMMAIRE

- ▶ CONTEXTE
- ▶ SITUATION GEOGRAPHIQUE
- ▶ HYDROGRAPHIE
- ▶ TOPOGRAPHIE
- ▶ GEOLOGIE
- ▶ TRAME BLEUE ET REMONTEE DE NAPPE
- ▶ IMPLANTATION DES ETANGS
- ▶ PLUVIOMETRIE
- ▶ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS
- ▶ BASSINS VERSANTS
- ▶ FONCTIONNEMENT EROSION ET ECOULEMENT
- ▶ ZONES CRITIQUES IDENTIFIEES
- ▶ MESURES DE PREVENTION
- ▶ PLAN RESEAU ECOULEMENT
- ▶ ACTIONS

ANNEXES :

- ▶ Plan au 1/5000è avec talwegs
- ▶ Plan au 1/5000è Réseau écoulement des eaux pluviales
- ▶ Etude ADEPRINA



CONTEXTE

La commune de Chelles a eu à subir au cours des vingt cinq dernières années de nombreuses coulées de boue avec inondations dans les maisons.

La commune a fait l'objet à trois reprises (1985, 1986, 1999) d'arrêtés de « catastrophes naturelles ».

Aussi la municipalité pour prévenir les risques aux biens et aux personnes a entrepris très tôt une réflexion. Dans le cadre d'une opération de remembrement une étude a été réalisée par l'ADEPRINA, supervisée par la DDAF de l'Oise, « Remembrement et lutte contre l'érosion » (1990).

Cette étude traite du territoire de Chelles et d'une partie du territoire de St Etienne Reilaye, situé au nord-ouest de Chelles.

Cette étude a permis de préciser les zones à risques sur la commune et de définir des propositions d'aménagements.

Une partie importante des recommandations de l'étude a été mise en œuvre en 1993, et l'étude a servi de fil conducteur pour l'ensemble des travaux intervenus ultérieurement et pour l'orientation du POS révisé en 1997/2000 et du PLU en cours d'achèvement.

Cette étude est la base avec les observations faites au cours des quinze dernières années pour l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales sur la commune.

Le schéma de gestion des eaux a pris en compte :

- les axes naturels de ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, les zones naturelles d'infiltration, de régulation et de rétention,
- la gestion des eaux pluviales de la commune liée à l'urbanisation de la commune actuelle et future (PLU).
- la topographie caractéristique de la commune avec le recensement des talwegs,
- les éléments naturels de régulation des eaux et de constitution du paysage (étangs, mares, bois).

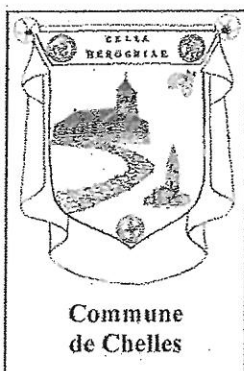
Le schéma est cohérent avec le système d'assainissement pluvial (fossés, chemins d'eau, zones de stockage ...).

Les zones à enjeux ont été définies, et des propositions de travaux faites.

La cohérence avec les objectifs du PLU (espaces réservés, implantation habitat) a été vérifiée.



Ru de Vandy après le pont de la rue du Moulin



SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Chelles est située au nord est du département de l'Oise, et est mitoyenne avec le département de l'Aisne.

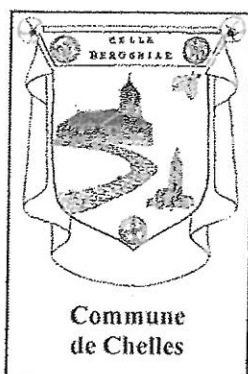
Elle est à 6 km au sud de la vallée de l'Aisne et à 8 km du chef de lieu de canton Attichy.

Située à l'écart des grands axes, elle est traversée par la RD 85 qui relie Pierrefonds à Attichy.

Le bourg ancien est implanté sur la partie basse des coteaux le long de la vallée du rû de Vandy.

Plus au sud le hameau de Bérogne est implanté de manière linéaire le long du ru de Vandy.





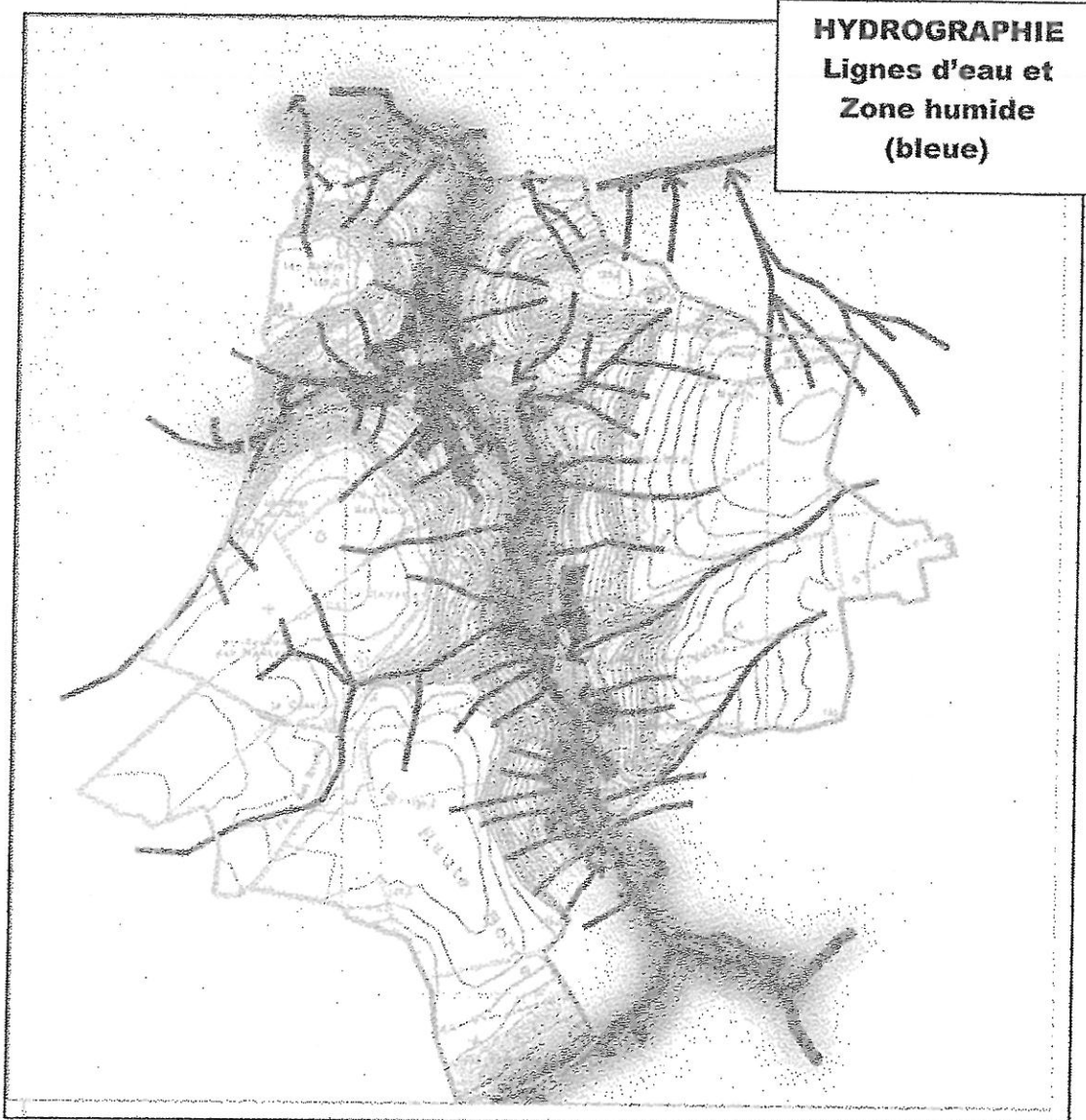
SITUATION GEOGRAPHIQUE (suite)

La commune de Chelles est une commune de fond de vallée, orientée sud-nord. La vallée du ru de Vandy (côte 60/65m) est bordée de coteaux à forte pente, pour la plupart boisés qui en allant vers l'ouest et l'est s'ouvrent sur de grands plateaux agricoles (côte 125/130 m).

La commune est structurée par le ru de Vandy (affluent de l'Aisne) dans une direction sud-nord.

HYDROGRAPHIE

Compte tenu du relief et des lignes de crêtes de très nombreux thalwegs aboutissent à la vallée du ru de Vandy et génèrent des risques importants de ruissellements et de coulées de boue.



Le fond de la vallée du ru de Vandy est constitué d'alluvions modernes de texture à dominante limoneuse. On y rencontre de la tourbe. Le lit du ru est souvent sableux (sables de Cuise).

Il est à signaler les nombreux ouvrages existant sur le ru de Vandy. Au XIX^{ème} siècle fonctionnaient probablement 10 moulins le long du cours du Vandy (dont trois à Chelles), et le cours d'eau servait pour le flottage du bois en provenance de la forêt de Retz.



HYDROGRAPHIE (suite)

Quatre ponts enjambent le ru de Vandy dans la commune de Chelles. (Bourbettes, rue du Moulin, rue du Pont, Vichelles).

Les ponts des Bourbettes et de la rue du Moulin sont équipés de plate-forme de pompage pour les pompiers pour la lutte contre l'incendie.

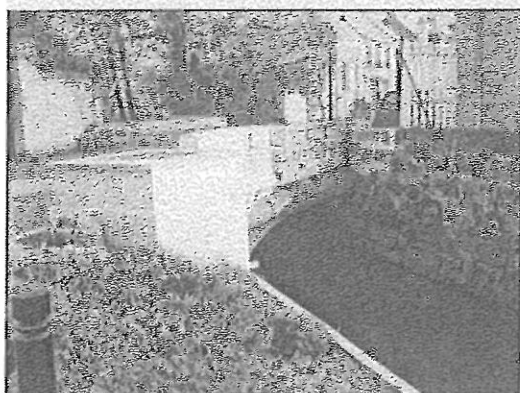
De nombreux étangs occupent la vallée (voir liste et carte).



Pont des Bourbettes avec station pour les pompiers



Pont rue du Moulin



Pont rue du Pont



Pont Vichelles avec vanne

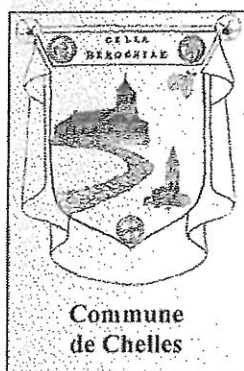


TOPOGRAPHIE

La situation topographique de la commune induit une sensibilité forte au ruissellement (et coulées de boue), ce qui constitue une contrainte importante pour l'occupation humaine.



Les plateaux de grande culture au niveau 125/135m entourent à l'est et à l'ouest la vallée du Vandy (niveau 60/65m).



GEOLOGIE

La vallée est bordée à l'est et à l'ouest par un plateau calcaire recouvert de limons fertiles typique du Soissonnais.

Dans la vallée sont mis en évidence un certain nombre de gisements dont :

- les argiles de Laon
- les sables du Cuisien,
- les alluvions de fond de vallée,
- des formations de dépôts en bas de versant.



Cette géologie induit des contraintes fortes :

- fragilité des versants
- Possibilité d'érosion,
- Hydromorphie.

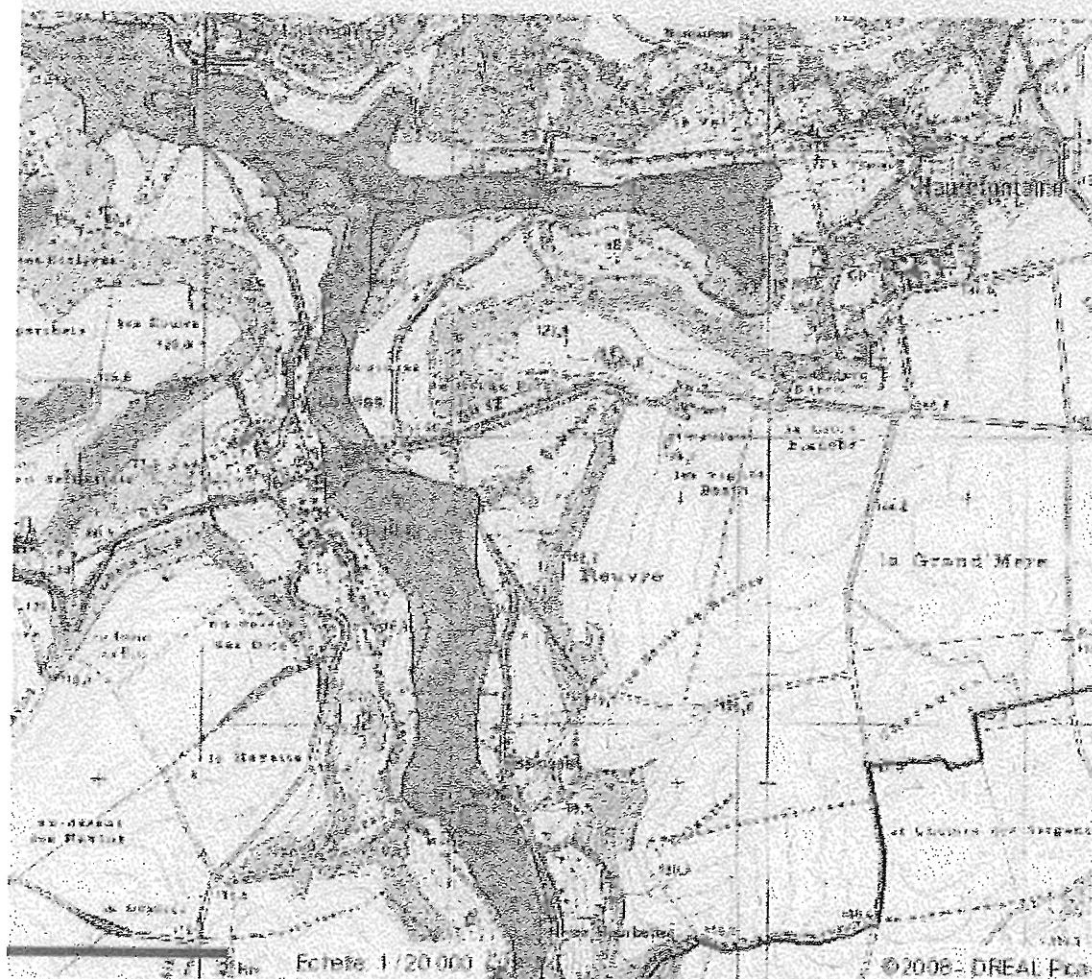
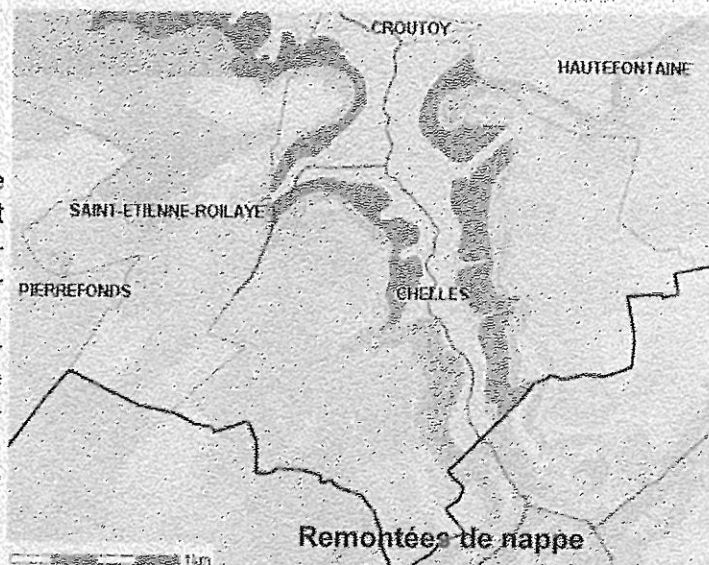


TRAME BLEUE ET REMONTEE DE NAPPE

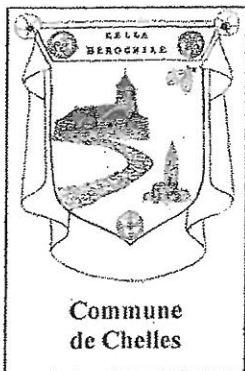
Le fond de la vallée et les espaces attenants constituent une trame bleue de grand intérêt.

La nappe est affleurante et la commune est donc concernée par le risque de remontées de nappe.

L'entretien du réseau de fossés est une nécessité, et il a été inscrit dans le POS, et repris dans le PLU, l'interdiction de fermer les fossés. Lors de la réalisation de lotissement (rue de Pierrefonds, rue de Bérogne) il a été imposé la réalisation de fossés pour permettre un drainage correct (en remplacement des anciens drainage en terre cuite non entretenus depuis plus de vingt ans) et protéger les habitations.

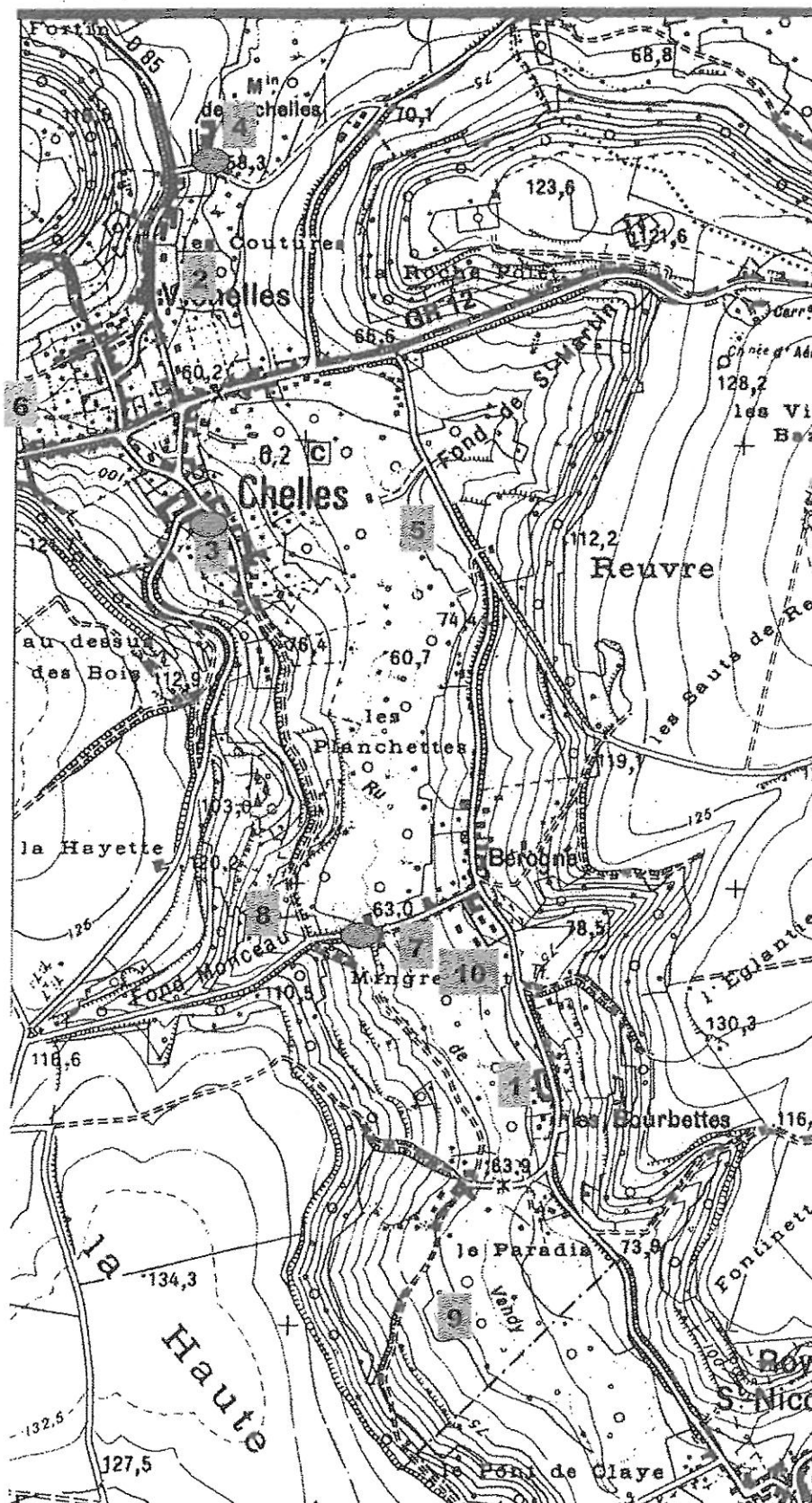


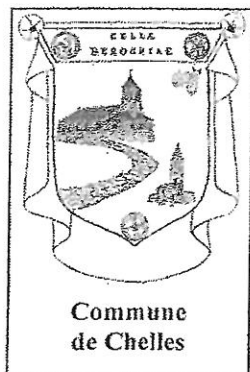
Il n'y a pas de captage d'eau potable sur le territoire de la commune de Chelles.



IMPLANTATION DES ETANGS

De nombreux étangs occupent le fond de la vallée.

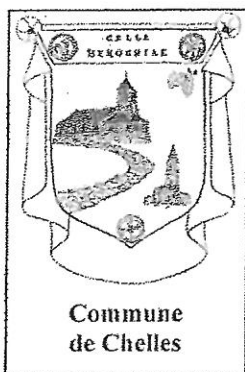




IMPLANTATION DES ETANGS (suite)

LISTE DES ETANGS

	Propriétaire	Adresse	Parcelle	Indiqué sur cadastre
1	GRIVEAU	24 rue de Reuvre 60350 CHELLES	B 75	NON
2	MAZZONI	20 rue de Vichelles 60350 CHELLES	C 147	NON
3	TILLY	3 rue de l'Eglise 60350 CHELLES	ZL 46	OUI
4	CARBONNEAUX	34 rue de Vichelles 60350 CHELLES	ZK 23	OUI
5	ACCORSINI (2 étangs)	65 rue d'Anjou 93000 BOBIGNY	ZL 48	OUI
6	ou	12 rue de Berogne 60350 CHELLES	C 438	OUI
7	OKETEN	3 rue du Moulin 60350 CHELLES	B 440	OUI
8	DUPRESSOIR	5T Brd MILLET 02600 VILLERS COTTERETS	B 48	NON
9	DEBAT	29 Ave PARMENTIER 78340 LES CLAYES SOUS BOIS	ZO 37	OUI
10	Commune de Chelles	Salle du Vandy	B 439/61	NON



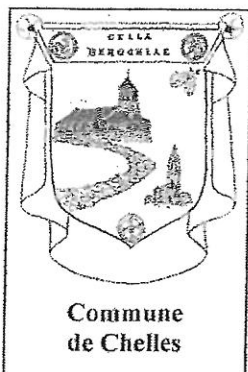
PLUVIOMETRIE

La pluviométrie à Chelles a été relevée de façon continue par M. P. Letombe, chef de culture dans une grande ferme, à son domicile situé rue du Clos Joli à Chelles.

en mm	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total annuel
1980	37	74	85	24	42	44	114	50	10	74	80	76	710
1981	66	45	78	16	89	93	61	32	69	154	27	124	854
1982	28	18	70	17	97	105	52	55	62	110	89	78	781
1983	51	46	34	96	72	23	73	27	74	31	52	41	620
1984	97	53	44	46	108	31	27	24	90	117	72	17	726
1985	24	23	69	53	84	63	57	68	38	15	70	27	591
1986	62	0	75	86	31	46	22	80	74	42	60	73	651
1987	40	49	46	16	89	117	112	77	27	125	71	29	798
1988	119	82	119	14	106	42	126	45	37	82	46	81	899
1989	27	39	70	119	30	78	20	41	50	55	38	76	643
1990	43	49	6	36	4	52	18	26	5	38	41	28	346
1991	45	14	59	48	13	52	19	15	43	24	43	26	401
1992	3	36	69	27	50	80	33	46	33	15	23	31	446
1993	29	17	3	43	76	34	38	7	70	75	28	168	588
1994	74	34	44	75	65	29	6	80	51	57	35	53	603
1995	148	78	81	57	47	31	61	22	75	9	6	57	672
1996	33	63	27	10	47	23	26	102	13	48	94	50	536
1997	4	71	12	14	86	120	49	55	8	47	72	67	605
1998	81	6	25	140	12	64	45	37	94	116	36	43	699
1999	68	53	40	58	25	47	39	35	106	57	39	176	743
2000	25	78	53	116	51	18	215	87	64	92	105	70	974
2001	99	66	172	104	41	44	142	79	85	83	93	66	1074
2002	36	113	60	30	63	48	61	72	23	124	123	100	853
2003	127	21	19	61	86	40	62	44	16	43	47	70	636
2004	146	10	55	59	67	30	75	93	37	79	25	63	739
2005	45	46	53	70	56	32	80	71	37	35	54	30	609
2006	35	69	85	42	133	29	57	170	46	40	60	69	835
2007	46	100	79	0	94	70	60	77	49	46	40	80	741
2008	66	64	111	55	43	26	27	72	22	112	61	69	728
2009	71	57	65	35	71	58	38	29	35	68	86	57	670
2010	36	56	66	31	47	75	76	117	53	35	113	65	770

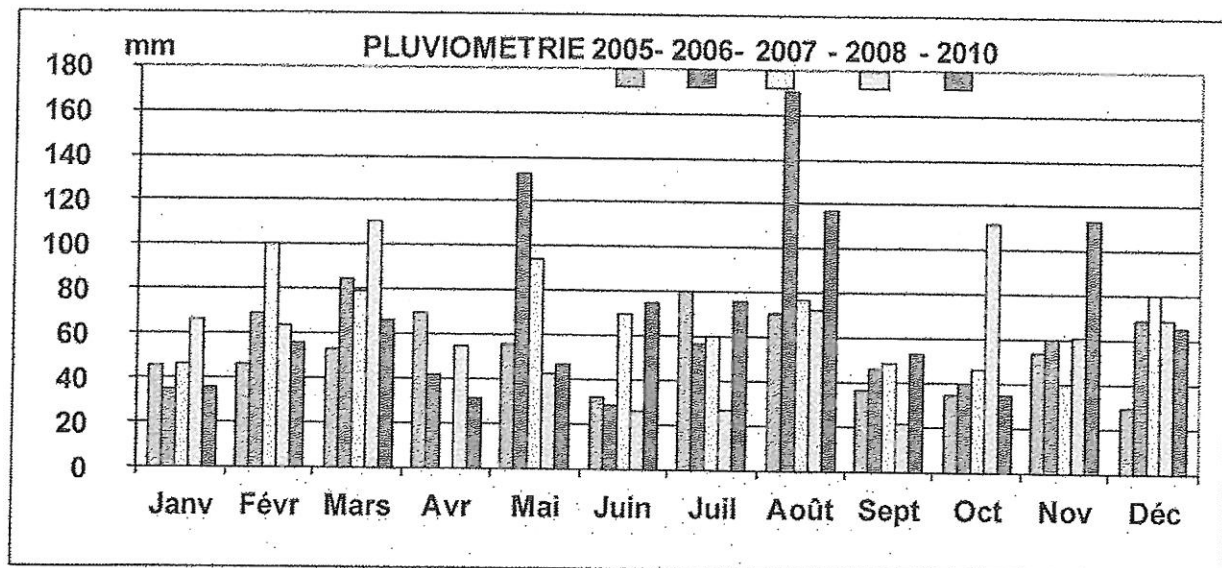
Moyenne par mois	58,4	49,4	60,5	51,5	62,1	53,0	61,0	59,2	48,3	66,1	59,0	66,5
------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Moyenne annuelle : 695 mm



PLUVIOMETRIE (suite)

Pluviométrie mensuelle



Au cours des 30 dernières années, on a pu observer que des pluviométries supérieures à 100 mm peuvent intervenir n'importe quel mois de l'année.

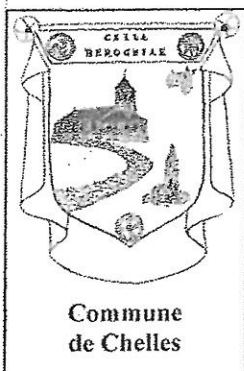
Une seule fois, avril 2007, un mois avec zéro précipitation a été observé.

Le minimum de précipitation annuelle est intervenu en 1990 avec seulement 346mm. L'année 1990 a été suivie de deux années de faibles précipitations.

Les pluies orageuses (20 à 40 mm en moins d'une demi-heure) entraînent généralement des coulées de boue dans la zone de la Croix du Dauphin avec envahissement de la rue du Pont jusqu'au ru de Vandy.

Des données plus anciennes sont disponibles pour la commune voisine de Hautefontaine, qui fait partie du bassin versant du Vandy. La pluviométrie moyenne est de 679,36mm, proche de celle observée en trente ans pour Chelles.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
1963	20,9	12,5	57,5	39,4	69,8	107,5	11,6	161,1	34,3	34,0	114,7	8,3	671,6
1964	26,1	43,6	73,8	41,4	27,9	40,6	31,6	27,9	45,4	87,6	69,0	46,5	561,4
1965	105,0	10,0	62,0	65,0	63,0	57,0	60,0	102,0	111,0	19,0	105,0	156,0	915,0
1966	57,0	52,0	32,0	112,0	68,0	49,0	126,0	91,0	26,1	91,1	101,0	116,8	922,0
1967	48,9	47,1	43,1	24,0	73,1	20,7	9,9	69,0	105,0	133,5	74,6	76,5	725,4
1968	95,0	70,0	48,0	41,9	56,2	80,6	64,9	81,0	92,0	58,0	39,3	41,0	767,9
1969	41,2	36,4	50,8	61,8	76,2	79,2	37,1	52,9	60,0	3,4	111,2	69,6	679,8
1970	48,0	103,0	49,1	44,7	50,0	67,0	57,3	34,4	16,8	28,6	64,3	24,1	587,3
1971	54,1	37,2	25,5	24,1	64,2	78,6	55,9	58,8	10,4	13,5	59,9	5,7	487,9
1972	60,3	30,8	25,0	50,2	53,3	21,0	119,3	41,8	36,9	14,1	95,9	20,9	569,5
1973	21,5	43,1	8,1	42,5	89,2	33,0	71,5	27,0	101,4	43,6	60,3	44,0	585,2



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

DES TRENTE DERNIERES ANNEES

HISTORIQUE

Inondations et coulées de boue :

1985

Date de début :	04 juin 1985
Date de fin :	06 juin 1985
Arrêté de catastrophe naturelle	2 octobre 1985

A l'issue de l'orage du 5 juin 1985 une série de travaux de réparations et d'amélioration avaient été réalisés pour un montant de 116 660,00 F HT :

- chemin de Bérogne à Hautefontaine : dressage de forme,
- chemin de Chelles à Bérogne : ouverture de fossés, fourniture et pose de canalisation,
- chemin de Bérogne à Pierrefonds : confection de pierrée, confection d'un cassis,
- rue du Bois : fourniture et pose d'une canalisation à l'intérieur d'une propriété, construction d'un regard,
- chemin de Chelles à Hautefontaine par le ru : dressage de forme et revêtement.

1986

Date de début :	20 mai 1986
Date de fin :	21 mai 1986
Arrêté de catastrophe naturelle	30 juillet 1986

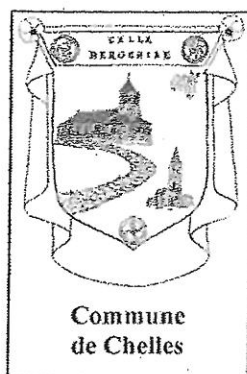
Après l'orage du 20 mai 1986, une réunion s'est tenue en mairie avec M. le Directeur Départemental de la Sécurité Civile, avec le représentant de la D.D.E.



En 1990, sous le parrainage de la Préfecture de l'Oise (D.D.A.F.) et du Conseil Général, l'organisme ADEPRINA a effectué une étude d'ensemble sur la commune de Chelles intitulée :

« REMEMBREMENT ET LUTTE CONTRE L'ÉROSION DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE »

Nous reviendrons sur les conclusions de l'étude et les travaux réalisés.



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS (suite)

1999

Date de début :

6 septembre 1999—18h

Date de fin :

6 septembre 1999—20h

Arrêté de catastrophe naturelle

29 décembre 1999

Le 6 septembre 1999, vers 18 heures, un violent orage a éclaté sur le territoire de la commune de CHELLES déversant environ **69 mm** d'eau (mesuré au pluviomètre d'un agriculteur installé au centre du village) et de grêle, ce qui a provoqué d'importantes coulées de boue et de pierres inondant les rues du village, les caves et bâtiments des particuliers.

Environ 3 hectares de pommes de terre ont été entraînées sur les routes et 100 hectares de betteraves sérieusement grêlées.

Des dégâts ont également été occasionnés à la voirie (rue de Bérogne, rue de Vichelles, rue du Priez).

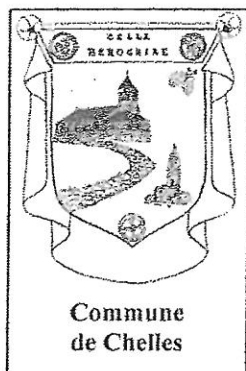
2006

Plusieurs orages au mois de mai ont entraîné des coulées de boue au lieu-dit « La Croix du Dauphin » et dans la rue du Pont.

2010

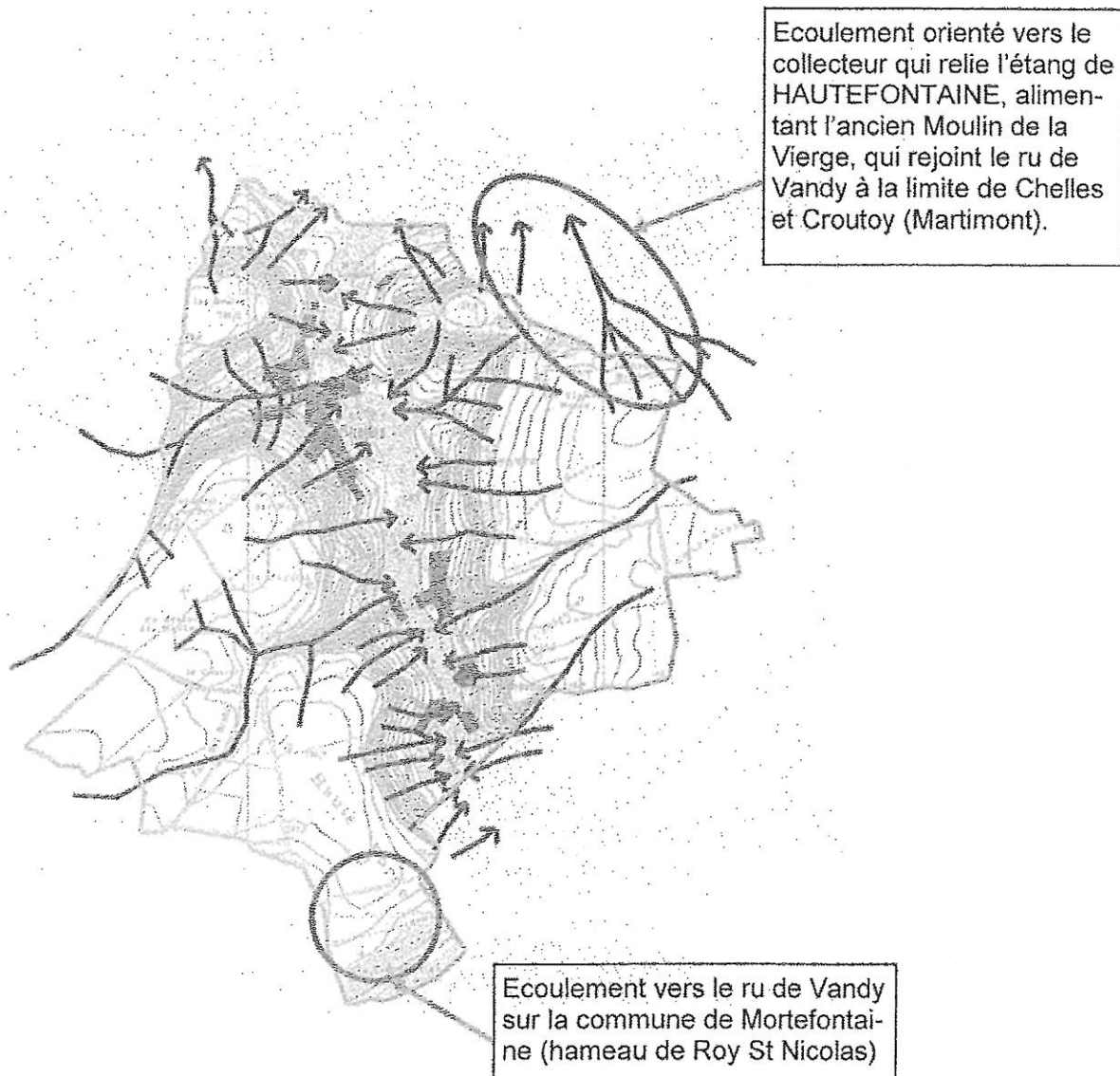
L'orage du 25 mai (20 mm en moins d'une demi-heure), celui du 14 juillet ont à nouveau entraîné des coulées de boue à La Croix du Dauphin et dans la rue du Pont avec pénétration dans plusieurs maisons.

La commune est très sensible aux coulées de boue en fonction des cultures (pomme de terre et betteraves principalement).



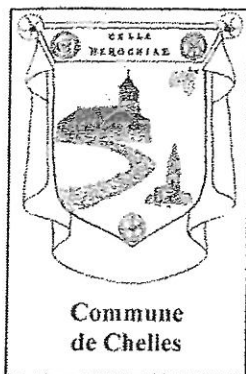
BASSIN VERSANT

Comme le montre la carte ci-dessous, la quasi-totalité des écoulements se dirigent directement vers le ru de Vandy.



Les deux enjeux principaux pour la protection des habitations sont :

- éviter l'arrivée simultanée des écoulements venant du plateau nord-ouest (zone du Fond des Ravins-St Etienne) avec les eaux arrivant plus au nord (Les Ouïes / la Montagne), entraînant des inondations rue du Bois,
- réduire la quantité d'eau venant de la Roche Pollet vers la rue du Pont.



FONCTIONNEMENT EROSION ET ECOULEMENT

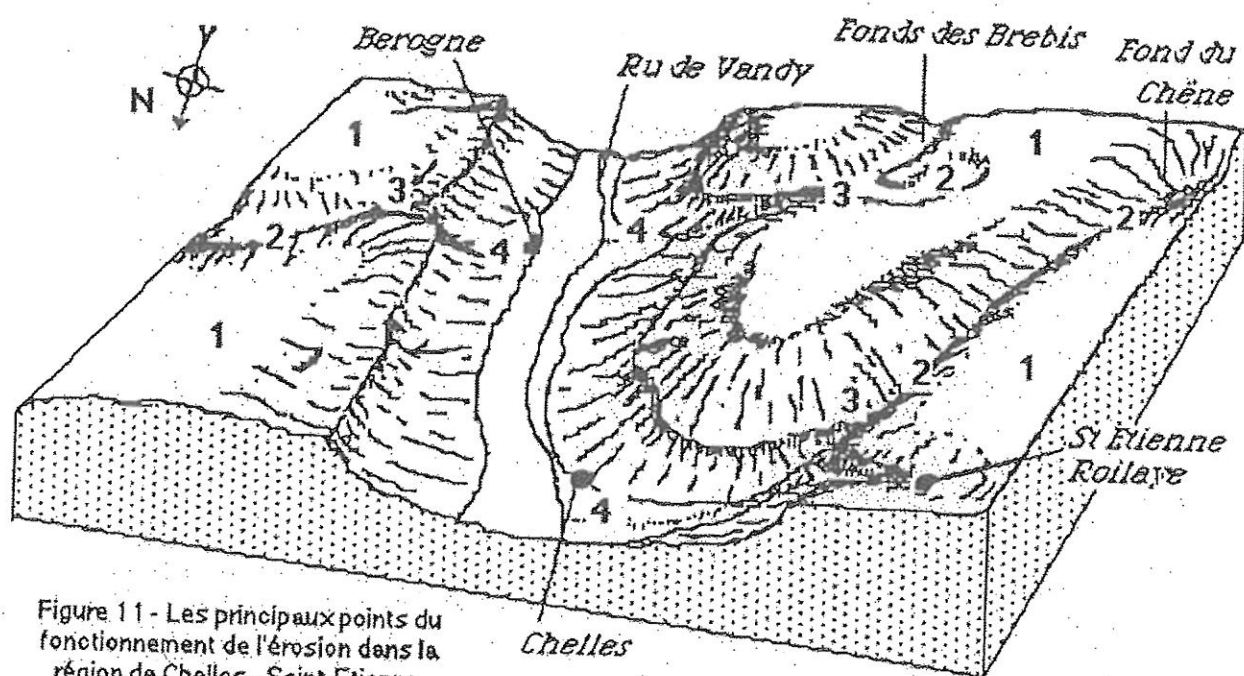


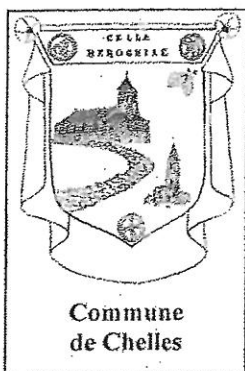
Figure 11 - Les principaux points du fonctionnement de l'érosion dans la région de Chelles - Saint-Etienne.
(Explication dans le texte)

Croquis extrait de l'étude ADEPRINA

« Le ruissellement naît, pour l'essentiel, du refus à l'infiltration de la surface des sols battants sur limons profonds situés dans les parties hautes du paysage.... Les routes constituent des zones totalement imperméables qui déclenchent le ruissellement quasiment instantané de chaque pluie ». L'absence quasi générale de fossés le long des routes contribue à accentuer le phénomène.

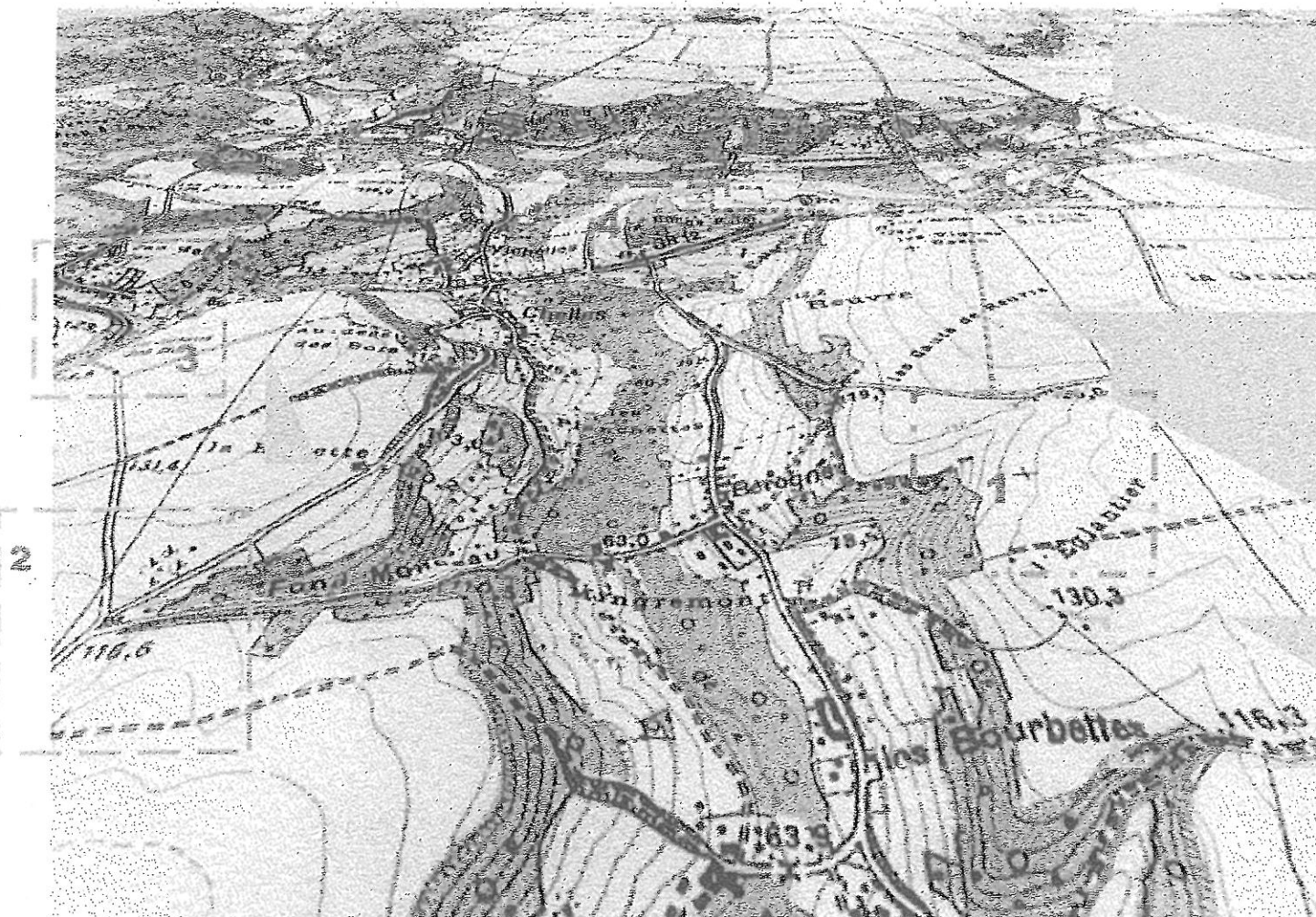
L'hypothèse de calcul par l'ADEPRINA pour les débits correspond à une intensité de pluie de **50mm/h** et pour une durée de pluie continue de 30 minutes avec cette intensité. (cela correspond à un événement dont la période de retour est de neuf ans environ).

Comme indiqué précédemment ce type de précipitation correspond aux observations faites au cours des 15 dernières années et ayant entraîné des coulées de boue.



ZONES CRITIQUES IDENTIFIEES

Les zones critiques sont présentées sur la carte ci-dessous. Elles résultent de l'étude ADEPRINA et des observations au cours des vingt dernières années.



Zone 1 : Zone de la Croix Blanche /L'Eglantier/ Hauts de Reuvre

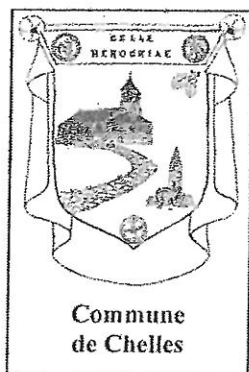
Zone 2 : Le Cessier / au-dessus du Fond Monceau

Zone 3 : Fond des Ravins (limite St Etienne)

Zone 4 : La Roche Pollet / Croix du Dauphin

Pour la protection des habitations du village, deux actions fondamentales sont à réaliser :

- ▶- diminution de la quantité d'eau arrivant rue du Pont et mise en herbe de surfaces importantes pour éviter les coulées de boue,
- ▶- Zone Fond des Ravins (Sente de st Etienne) : retarder l'arrivée des eaux pour éviter la concomitance avec les autres bassins versants.



MESURES DE PREVENTION

L'étude d'ADEPRINA, réalisée en 1990, a permis dans le cadre d'un remembrement intercommunal de faire un diagnostic et de définir des mesures préventives.

Sur la base des recommandations de cette étude des travaux hydrauliques importants ont donc été engagés pour prévenir le ruissellement et l'érosion.

Les travaux ont été réalisés en 1993/1994 sur la zone « Hauts de Reuvre » et la zone « Fond du Chêne » et le « Cessier ».

Le montant total des travaux a été de : **2 235 062 F TTC.**

Travaux réalisés en **1993** :

- Carré St Just (chemin des Sergents) (sud est de la commune): chemin d'eau et terrassement
- Croix Blanche (et Eglantier) (est de la commune) : captage et busage sous terre agricole, et sous voirie, remblai et fossé latéral sur 450m avec renforcement béton, franchissement route , avaloir, chemin d'eau,
- Le Cessier (au dessus Fond Monceau) (sud ouest de la commune) : fossés, busage sous voirie, bassins de retenue.

Les travaux prévus Fond des Ravins (nord ouest de la commune) protégeant le village n'ont pas été réalisés (à l'exception des fossés fond de St Etienne) car trop onéreux et avec un impact environnemental trop important.

Mais comme souligné dans l'étude, « **ces travaux ne doivent pas se faire sans que les exutoires, et en particulier le Ru de Vandy, n'aient été recalibrés ou aménagés.**

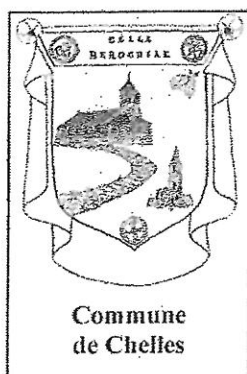
En effet, l'accélération de la collecte des eaux pluviales est susceptible d'entraîner des inondations en aval. Ces ouvrages de lutte contre l'érosion doivent être considérés comme des éléments d'un ensemble plus vaste. ».

Malheureusement les zones qui protègent directement le village - Roche Pollet/Croix du Dauphin (n'a pas été considérée dans l'étude) - et Fond des Ravins (travaux peu adaptés) n'ont pas été traitées.

1998 : aménagement et entretien du Ru de Vandy—**Reconstruction du pont de la rue du Moulin avec une buse rectangulaire de 2,00m x 1,50 m.**

En 1998/1999, lors de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols, la municipalité a proposé à la D.D.A.F. d'inscrire un espace réservé sur la commune de Chelles pour pouvoir réaliser un bassin de retenue pour retenir les eaux et les coulées de boue provenant de la zone du Fond des Ravins. Cette solution moins coûteuse située uniquement sur la commune de Chelles a été retenue par la D.D.A.F

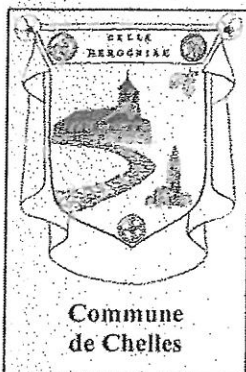
2001 : rue du Bois : **redimensionnement de la buse de sortie du lavoir** (qui reçoit les eaux du Fond de St Etienne) pour éviter l'inondation de la rue du Bois (travaux recommandés en 1986). Etude topographique zone de la Croix du Dauphin/rue du Pont.



MESURES DE PREVENTION (suite)

2004 : étude de nivellement de la zone centrale du village, et remise en état de fossés avec des rectifications de pente.





MESURES DE PREVENTION (suite)

L'étude ADEPRINA s'est concentré sur les zones 1, 2 et 3 et a proposé des travaux dans ces trois zones.
Les travaux des zones 1 et 2 ont été réalisés.

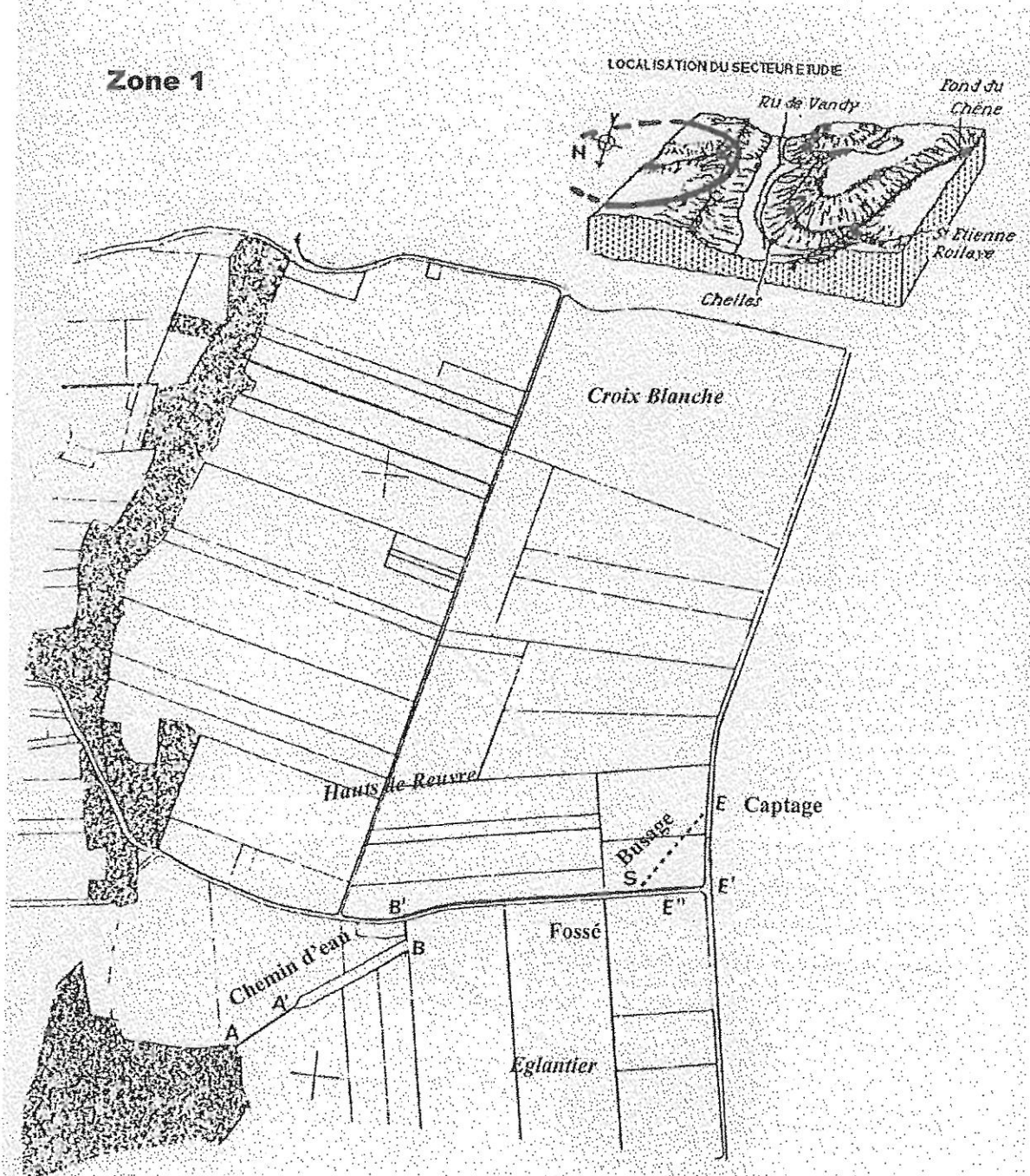
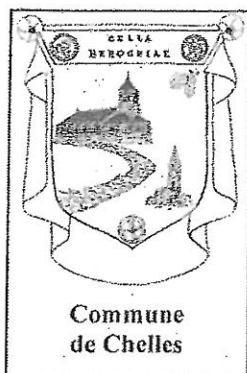


Figure 19 - Grand'Mère et Hauts de Reuvre - Nouveau parcellaire et aménagements retenus



MESURES DE PREVENTION (suite)

2005 : - nettoyage du ru de Vandy en aval du moulin de Brunehaut, et nettoyage sous le pont de la rue du Pont. (on a pu constater une baisse du niveau de 20cm)

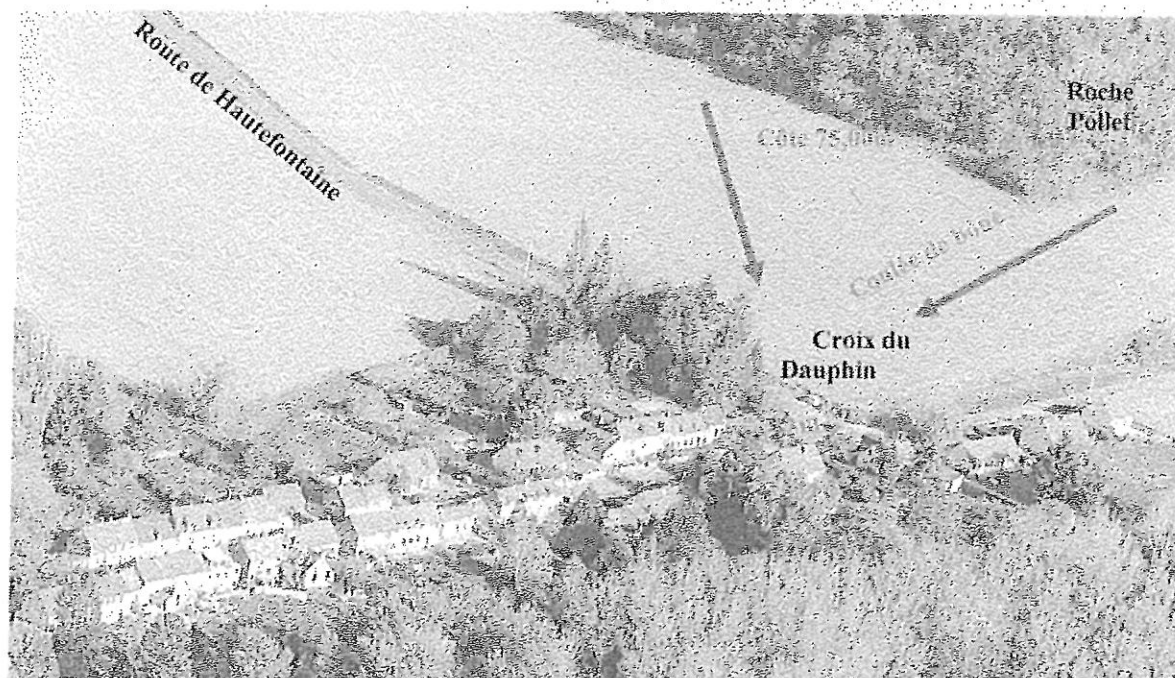
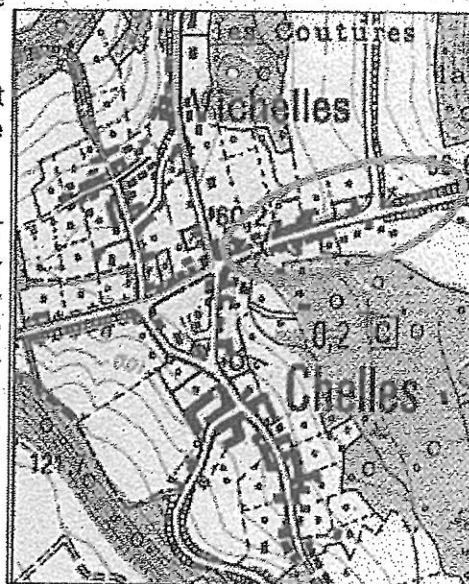
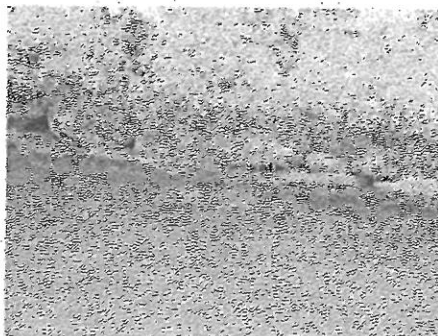
-remise en état réseau de drainage zone Sente de St Etienne.

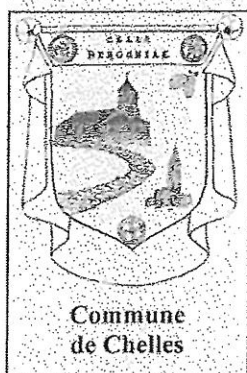
L'action est concentrée sur la protection de la rue du Pont depuis plusieurs années.

2008 : acquisition de parcelles Croix du Dauphin et mise en herbe (mais surface insuffisante devant le refus de vendre d'un propriétaire),

2010 : Zone 4- reprofilage de la rue du Pont pour permettre les écoulements en cas d'orage, réalisation d'une grille de captage et d'une noue pour capter les eaux de la route de Hautefontaine avec fossé d'écoulement vers le marais. (En accord avec ONE-MA.) Dépense : **325 000 €TTC.**

Attente finalisation échange de terrains pour compléter la mise en herbe de 2008.

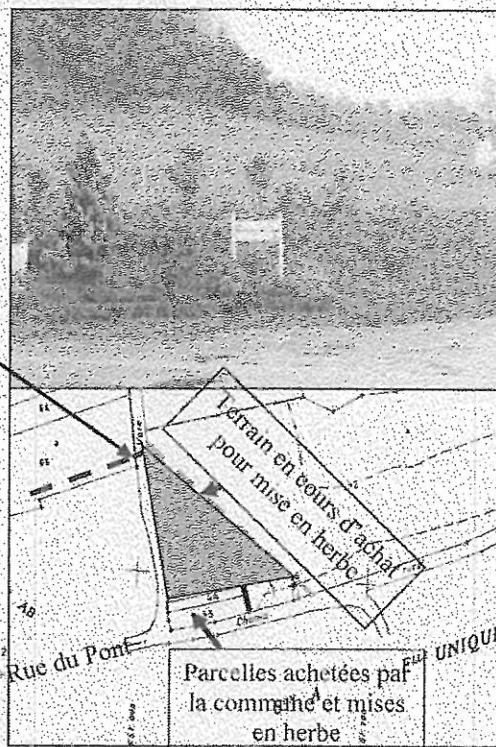




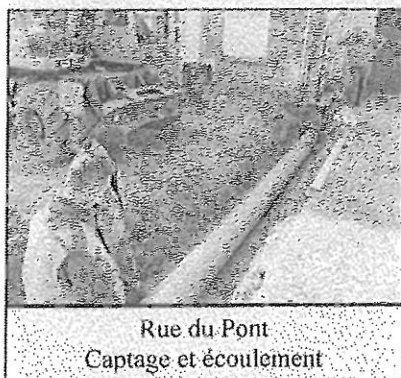
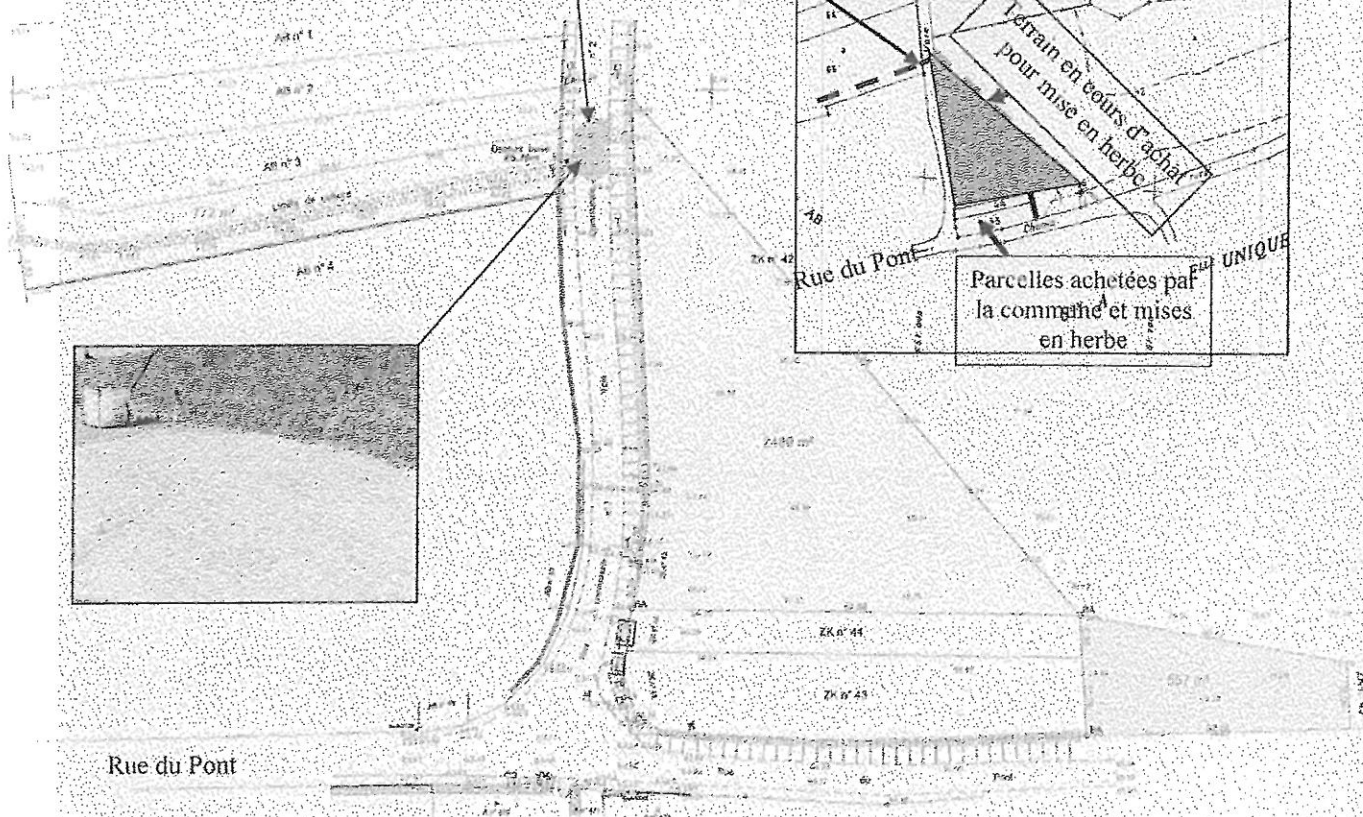
MESURES DE PREVENTION (suite)

Travaux rue du Pont et Route
de Hautefontaine
(suite)

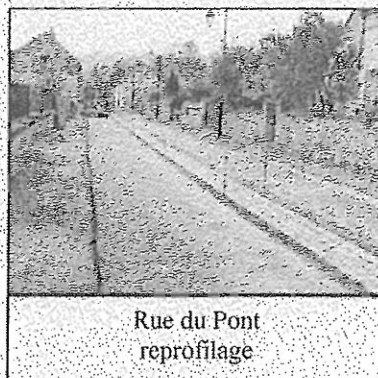
Route de Hautefontaine-
Noue et grille sous
chaussée et fossé



Parcelles achetées par
la commune et mises
en herbe

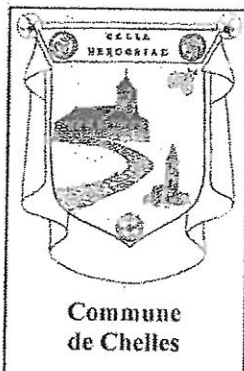


Rue du Pont
Captage et écoulement



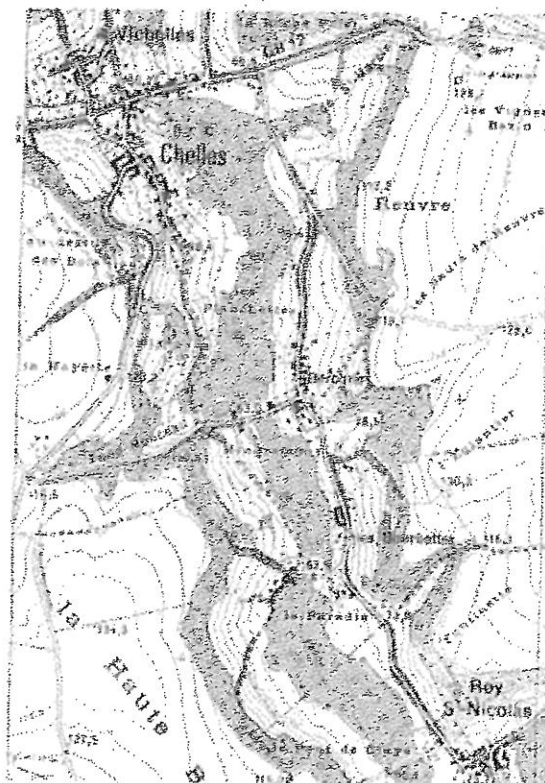
Rue du Pont
reprofilage

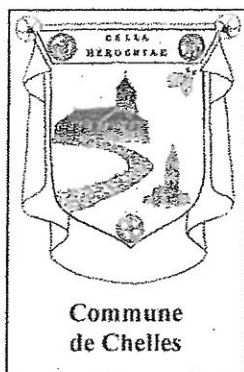
MESURES DE PREVENTION (suite)



2011 : -traversée avec grille de captage à mi-hauteur de la chaussée Brunehaut pour éviter la descente des eaux vers la rue du Pont.

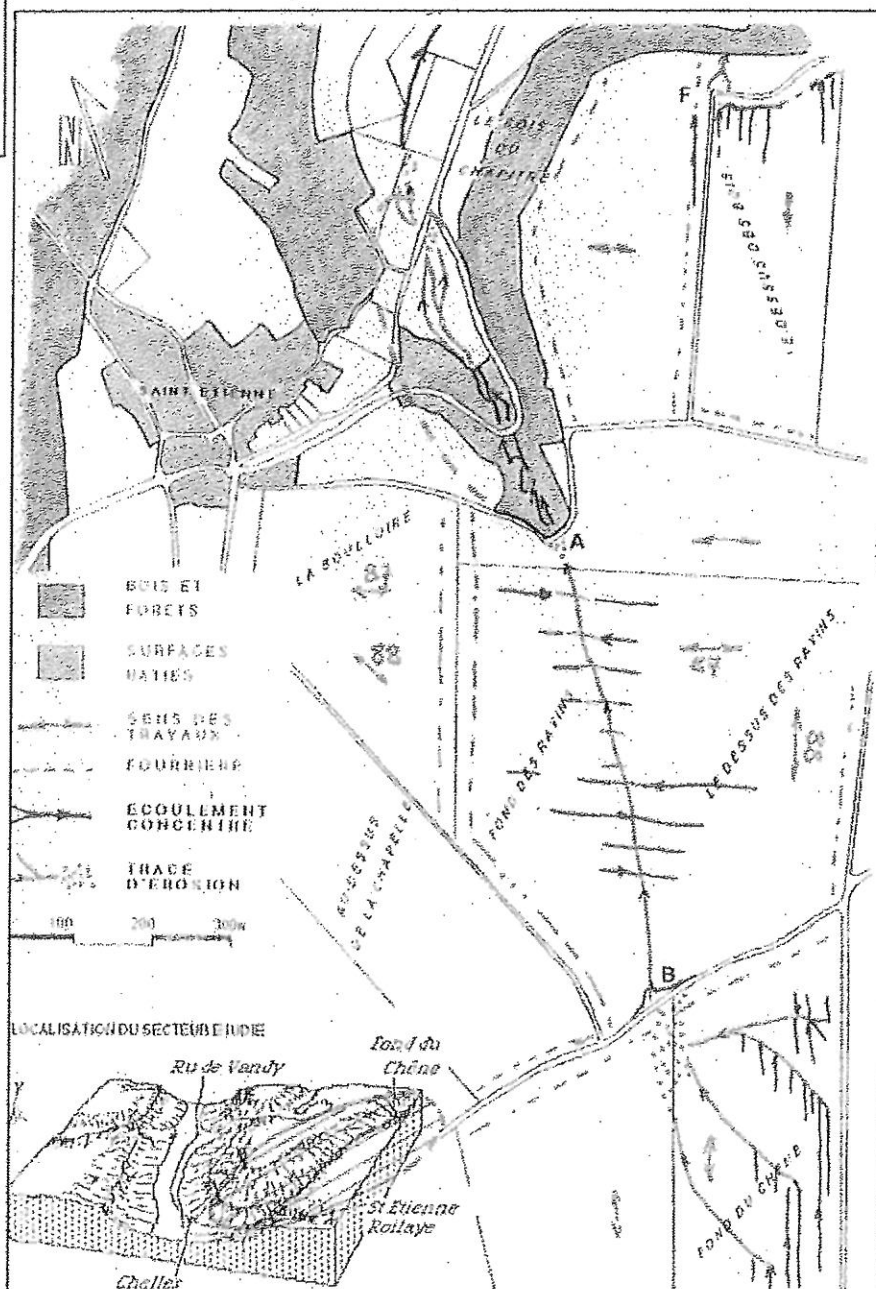
Les eaux sont orientées vers le fossé collecteur qui va se jeter dans le ru de Vandy après le Moulin Brunehaut.





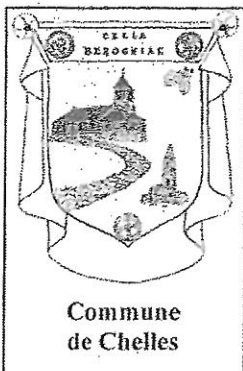
MESURES DE PREVENTION (suite)

Zone 3 Fond des Ravins Sente de Saint-Etienne



Il s'agit de la zone 3 définie précédemment. Les travaux envisagés par l'étude n'ont pas été réalisés compte tenu de leur coût et de leur impact environnemental.

La commune de Chelles, dans sa volonté de réaliser des bassins de retenue pour retarder l'arrivée des eaux du plateau de St Etienne, a poursuivi la réflexion pour trouver une solution économiquement acceptable et avec un minimum d'impact environnemental. En 2008, un relevé topographique a été fait dans la zone bullée.



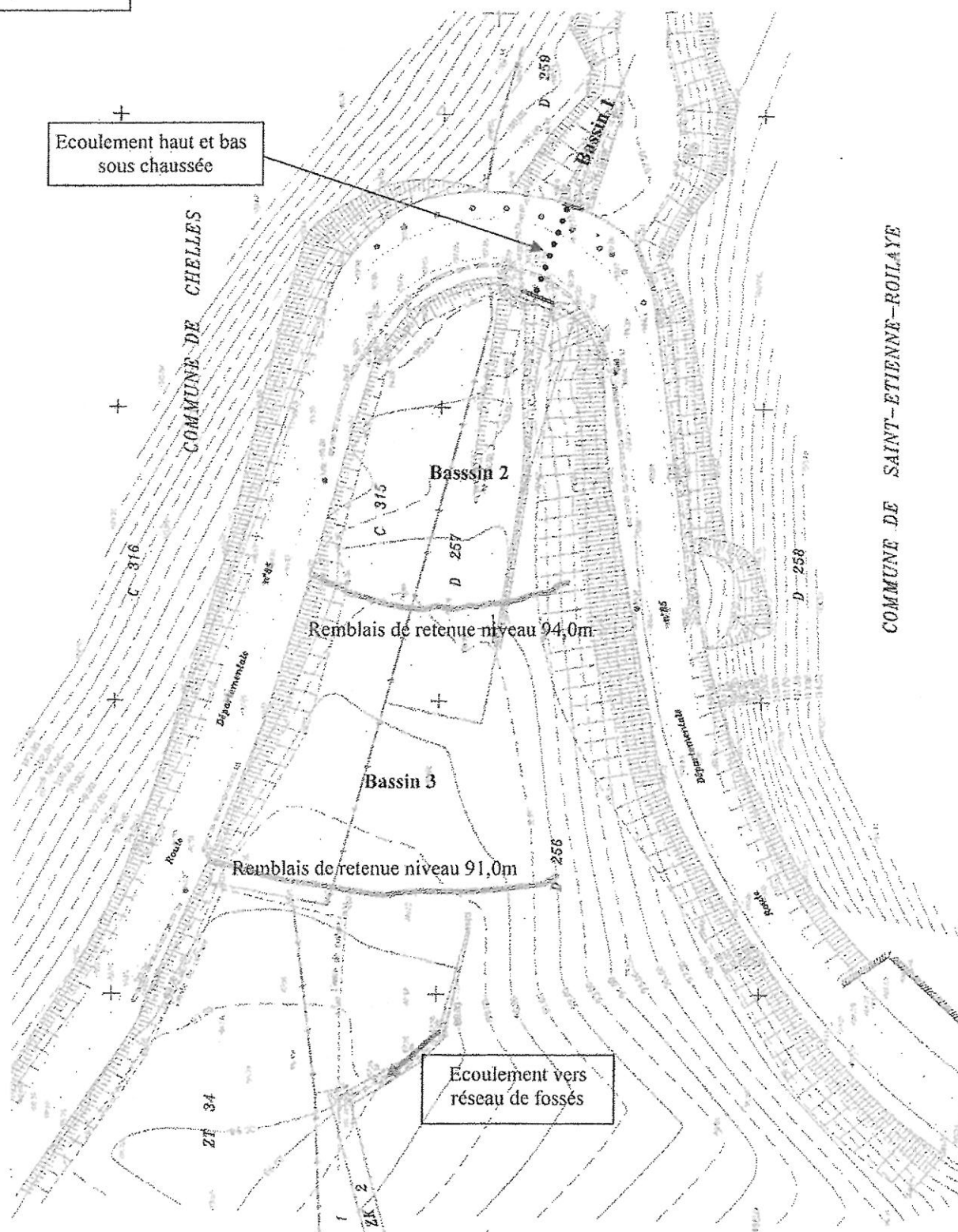
MESURES DE PREVENTION (suite)

Zone à enjeux

Zone 3 Fond des Ravins

La commune a stocké lors des travaux de la rue du Pont près de 800m³ de remblais pour les réutiliser Fond des Ravins.

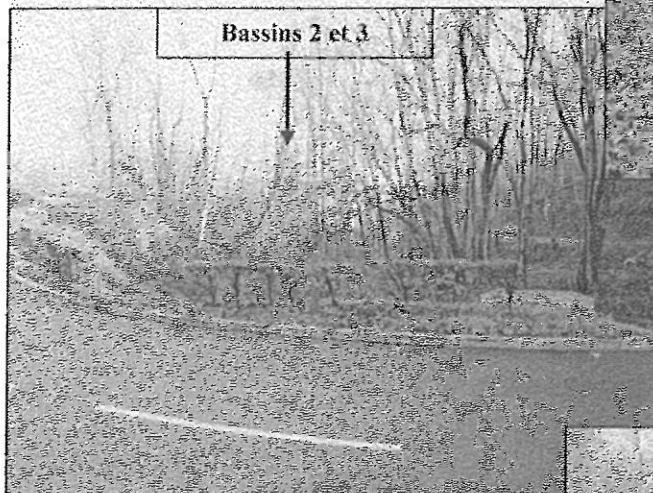
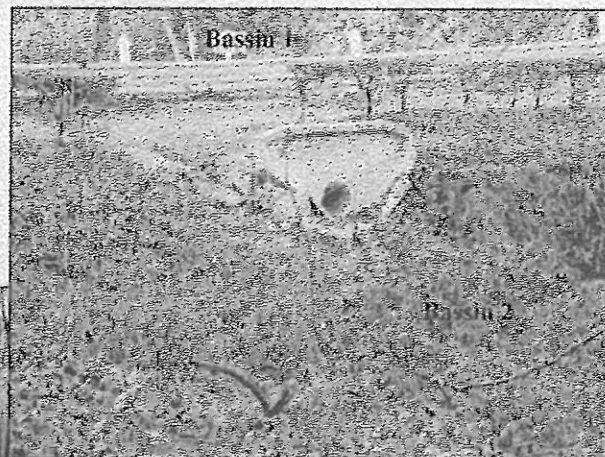
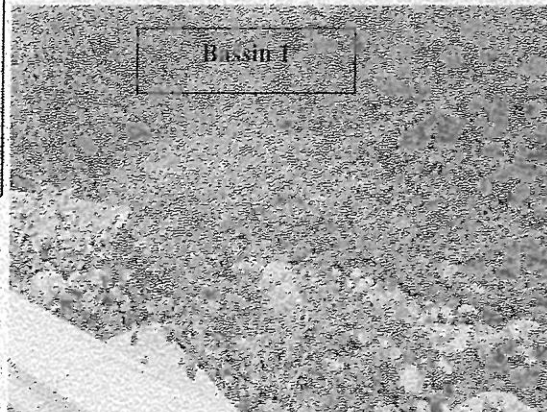
Le projet ne consomme pas de terre agricole et est parfaitement intégré dans le paysage.



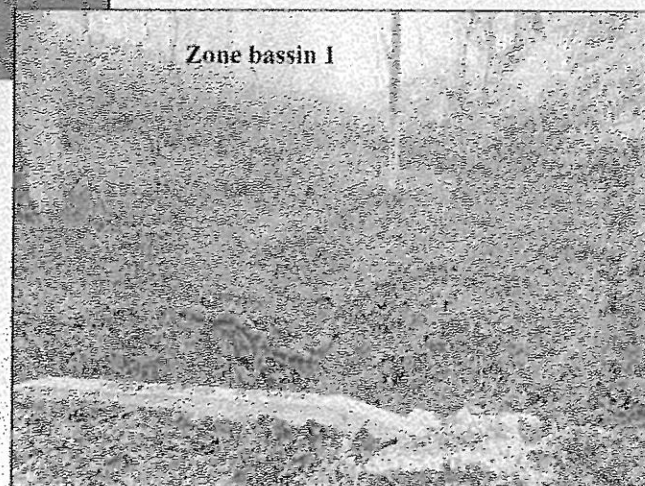
MESURES DE PREVENTION (suite)

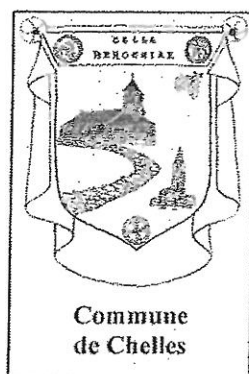
Zone à enjeux

Zone 3 Fond des Ravins



Passage haut sous RD 85 (2010)





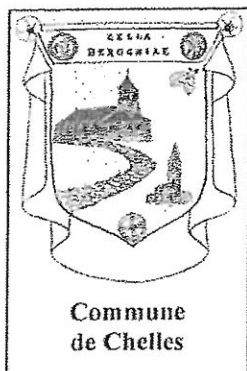
PLAN D'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

L'ensemble des fossés, point de captage, busages ont été reportés sur le plan joint en annexe.

Les fossés secondaires, assurant le drainage local des marais de fond de vallée n'ont pas en général été reportés.

Un relevé a été fait sur le terrain à partir des plans cadastraux au 1/2000^e pour être consolidé sur un plan d'ensemble.

Le plan au 1/5000 est joint en annexe.



ACTIONS

L'érosion et le ruissellement sont des phénomènes dynamiques qui évoluent dans le temps. La lutte contre l'érosion (et ses conséquences) doit être globale et permanente, et en particulier il faut entretenir les ouvrages qui ont été mis en place (incluant les exutoires, fossés, ru...). (voir aussi § Mesures Préventives)

CREATION D'UN SYNDICAT DU RU DE VANDY

Dans le cadre de l'objectif d'atteinte du bon état écologique du Ru de Vandy, les élus des communes appartenant au bassin versant du ru de Vandy (Chelles, Croutoy, Hautefontaine, Cuise-la-Motte, St Etienne-Roillay, Mortefontaine, Vivières, Tailfontaine) ont engagé une réflexion pour la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage commune à une échelle hydrographique cohérente. Cette démarche est menée avec le support technique des CATER (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières) de l'Oise et l'Aisne.

L'objectif, pour ne pas créer une nouvelle structure, est d'intégrer le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement des rus de Berne et des Planchettes.

L'ensemble des bassins versants forme une unité plus large.

INTEGRATION DANS LE PLU DES OBJECTIFS

- Espaces réservés :
- - bassins de retenue
- - espaces en herbe à conserver

Interdiction de fermer les fossés de drainage et d'écoulement

Classement des bois sur les flancs de coteaux

Au travers de l'Association Foncière :

- action continue de sensibilisation aux pratiques culturales adaptées,
- entretien des réseaux d'écoulement

REALISER LES TRAVAUX DE LA ZONE 3 Fond des Ravins